

<http://www.ayn.fr/spip.php?article1447>



1er octobre 2024 - Conseil Municipal

- Démocratie locale - Conseil Municipal - Séances du Conseil Municipal -



Date de mise en ligne : samedi 14 septembre 2024

Date de parution : 1er octobre 2024

Copyright © AYN en SAVOIE - Tous droits réservés

Navigation rapide

- [Préambule – Compte-rendu des décisions du Maire \(...\)](#)
- [2024-10-01-01 – Approbation du procès-verbal \(...\)](#)
- [2024-10-01-02 – Finances – Demande de subvention de](#)
- [2024-10-01-03 – Travaux – Devis pour la porte \(...\)](#)
- [2024-10-01-04 – Personnel – Convention avec \(...\)](#)
- [2024-10-01-05 – Convention avec l'association « \(...\)](#)
- [Questions diverses](#)

Compte-rendu de séance

Procès-verbal définitif par délibération nÂ° 2024-11-06-01

L'an 2024, le 01 octobre à 20 h30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 septembre 2024 s'est réuni en la Mairie d'Ayn en séance publique, sous la présidence de Frédéric TOUIHRAT, Maire.

En présence de : Jean-Luc BAUDRY, Daniel ROYBIN, Eric POBEL, Lénaïs PEYTAVIN, Jean-Charles MARCEL, Gwladys MATHIEU

Absents :

- Cécile ROETS, ayant donné pouvoir à Lénaïs PEYTAVIN
- Sandra FRANCONY, ayant donné pouvoir à Frédéric TOUIHRAT
- Yvon STOUVENEL

Secrétaire de séance : Gwladys MATHIEU

Début de séance : 20h38

Préambule – Compte-rendu des décisions du Maire en vertu de ses compétences

Date	Type de décision	Numéro	Portée
19/09/2024	Finances		Devis Décathlon pour l'École – 57,00 € TTC
12/09/2024	Finances		Devis Eiffage – Reprise de la chaussée Quillères – 1906,31 € TTC
24/09/2024	Finances		Chalet en bois pour les appartements de la Cure (afin de libérer la cave) - 2059,66 € TTC
12/09/2024	Urbanisme	DP 24N5013	Arrêté accord
21/09/2024	Urbanisme	PC 24N1005	Arrêté de retrait
17/09/2024	Arrêté	2024-17-09-01	Arrêté prolongation arrêt maladie ET
21/09/2024	Arrêté	2024-09-21-01	Arrêté IFSE MA

21/09/2024	Arrêté	2024-09-21-02	Arrêté avancement d'échelon LS
21/09/2024	Arrêté	2024-09-21-03	Arrêté nomination Secrétaire Générale de Mairie JJ
21/09/2024	Arrêté	2024-09-21-04	Arrêté de reprise temps plein JJ
19/09/2024	Arrêté voirie	2024-09-19-01	Réglementation de la circulation et du stationnement – Diverses routes de la Commune – Changement de poteaux télécom

2024-10-01-01 – Approbation du procès-verbal provisoire en date du 12 septembre 2024

Le Maire demande si des remarques sont à apporter concernant le Procès-Verbal provisoire en date du 12 septembre 2024.

Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- Approuve le procès-verbal du 12 septembre 2024.

Pour	Contre	Abstentions
9	0	0

2024-10-01-02 – Finances – Demande de subvention de l'association « La Cagnotte des Mômes »

La 3e Adjointe chargée des finances,

- Donne lecture de la demande de subvention émanant de « La Cagnotte des Mômes » ;
- Précise que pour 2023, « La Cagnotte des Mômes » a bénéficié d'une subvention de 400 € ;
- Invite le Conseil à se prononcer sur cette demande.

Considérant la demande,
Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

- Décide d'attribuer une subvention de 600 € à l'association « La Cagnotte des Mômes ».

Pour	Contre	Abstentions
9	0	0

2024-10-01-03 – Travaux – Devis pour la porte de la

salle des fêtes

L'élu en charge des travaux

- Rappelle que lors de la séance du 23 juillet 2024, le conseil avait présenté les devis comparatifs pour changer la porte de la salle des fêtes dans le cadre de l'amélioration du bâtiment et que le choix avait été porté sur l'entreprise K par K sous réserve de l'intégration du seuil PMR et de la barre anti-panique.
- Indique que l'entreprise n'a pas répondu à la demande
- Propose de valider le devis de l'entreprise Stéphane Rénovations pour un montant de 6 328,00 €TTC

Après avoir pris connaissance des éléments présentés,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- Décide de valider le devis de l'entreprise Stéphane Rénovations pour 6 328,00 €TTC et de lancer l'engagement des travaux.

Pour	Contre	Abstentions
9	0	0

2024-10-01-04 – Personnel – Convention avec l'AEL pour la mise à disposition d'un agent

Le Maire :

- Rappelle :
 - Que depuis septembre 2020, une 4e classe s'est ouverte au sein du RPI du fait de l'augmentation des effectifs scolaires ;
 - Que pour assurer les services périscolaires sur 2024-2025, l'École d'Ayn a besoin de trois agents (augmentation répercutées des enfants utilisant les services périscolaires) ;
- Explique que l'association AEL Agir Ensemble Localement propose une mise à disposition d'un de ses salariés dont les missions sont énumérées dans la convention ci-annexée.
- Précise :
 - Que son temps de travail est fixé à 16 h00 /semaine pendant la période scolaire uniquement,
 - Que :
 - La mise à disposition s'effectue dans les conditions du prêt de main-d'œuvre à but non lucratif défini par les articles L. 8241-1 et L. 8241-2 du Code du travail ;
 - Le montant facturé par l'employeur signataire à l'employeur d'accueil se compose du montant des salaires versés au salarié, des charges sociales afférentes et des frais professionnels remboursés au titre de la mise à disposition, diminué du montant de l'ensemble des aides en provenance de l'État, d'un conseil régional ou d'un conseil général dont l'employeur signataire bénéficie au titre de l'emploi d'avenir ;
 - Les charges sociales dont l'employeur signataire est exonéré au titre de l'emploi d'avenir ne sont pas facturées à l'employeur d'accueil ;
 - Les coûts salariaux résiduels sont à la charge de l'employeur signataire et ne font pas l'objet d'une refacturation à l'employeur d'accueil.

- Propose de valider la convention ci-annexée.

Après avoir pris connaissance des éléments présentés,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- Autorise le maire à signer la convention ci-annexée

Pour	Contre	Abstentions
8	0	0

Cécile ROETS ne participe pas au vote.

2024-10-01-05 – Convention avec l'association « Love Cats 73 » pour la capture des chats errants en vue de leur stérilisation

Le Maire

- Explique que suite à de nombreux signalements de chats errants sur la commune, une convention pour gérer la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants est possible.
- Propose de signer la convention ci-annexée avec l'association Love Cats 73.

Après avoir pris connaissance des éléments présentés,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- Autorise le maire à signer la convention ci-annexée

Pour	Contre	Abstentions
9	0	0

Questions diverses

- Validation par le CDG de l'intervention de l'archiviste en 2025.
- Bon de stérilisation pour chats errants offerts par la fondation Brigitte Bardot : information fournie par l'association Love Cats 73 (stérilisation de 5 mâles et 5 femelles par commune possible chaque année).
- Groupe-projet 'sentier forêt' : une réunion sur site au mois de septembre avec les habitants impliqués et les acteurs concernés (bureau d'études...). Planning des prochaines réunions : 15/10, 18-21h, en présence du bureau d'études et réalisation d'ateliers de travail pour déterminer les messages à faire passer ; 12/11, 18-21h, sur les dispositifs de scénarisation ; 05/12, comité de pilotage à la CCLA. Finalisation de l'étude prévue au 1er semestre 2025 pour engagement des travaux au 2e semestre. La CCLA a validé le principe de réaliser une étude de qualification du Col du Banchet en parallèle de la réflexion sur le sentier pédagogique. Les élèves participeront

au projet de sentier thématique dans le cadre du projet 'la forêt fait école'.

- Plusieurs chemins ruraux ont été fortement dégradés avec les dernières précipitations intenses et nécessitent une intervention.

Séance du 01/10/2024 : délibérations numérotées de 2024-10-01-01 à 2024-10-01-05
--

Prochaine séance : 06/11

Fin de séance : 22h30